

MAIRIE DE CALUIRE ET CUIRE

Accusé de réception

Reçu le ...12/05/26.....

Identifiant de l'Acte :

216900340 - 20260507 - DELEG 30 - 2026 - AR



Publié le :

12 MAI 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**DESIGNATION DU REPRESENTANT DU MAIRE
A LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT CINEMATOGRAPHIQUE
Madame Isabelle MAINAND**

Le Maire de Caluire et Cuire,

VU les articles L.212-6-2 et R.212-6-1 du Code du cinéma et de l'image animée,

VU l'arrêté préfectoral N° 2015-141-0001 du 19 mai 2015 relatif à la constitution de la commission départementale d'aménagement cinématographique,

VU l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient de désigner un représentant de Monsieur Bastien JOINT, Maire, pour siéger à la commission départementale d'aménagement cinématographique, en cas d'absence,

ARRETE

ARTICLE 1 – Madame Isabelle MAINAND, Première Adjointe, déléguée aux ressources humaines, à l'urbanisme, aux grands projets et aux associations, est désignée représentante, en cas d'absence, de Monsieur Bastien JOINT, Maire, à la commission départementale d'aménagement cinématographique.

ARTICLE 2 – Le présent arrêté sera publié électroniquement sur le site internet de la ville de Caluire et Cuire.

ARTICLE 3 - Ampliation du présent arrêté sera adressée au Représentant de l'État dans le département et notifiée à l'intéressé.

Caluire et Cuire, le 07 MAI 2026



Bastien JOINT

Maire de Caluire et Cuire
Vice-Président de la Métropole de Lyon